



## Article plus cher que celui commandé

-----  
Par Hadoken93

Bonjour,

J'ai acheté en ligne un article d'une certaine valeur que j'ai retiré surplace. Seulement voilà, en arrivant chez moi j'ai réalisé que l'article qu'on m'a donné est d'une gamme supérieure et du coup plus cher.

De base je voulais contacter le magasin pour signaler le problème mais la tentation de le garder est si grande que ...

Je sais pas quoi faire et si je risque quelque chose ?  
Que dit le droit dans ce cas précis ?

En vous remerciant

-----  
Par Isadore

Bonjour,

S'il y a eu erreur, vous pouvez tout simplement être tenu de restituer l'article ou de rembourser la différence de valeur.

Evidemment, vous êtes en droit d'exiger que l'échange éventuel ait lieu à votre domicile.

La différence de valeur est-elle grande ? N'est-il pas possible que vous ayez reçu cet article à cause d'une rupture de stock ?

-----  
Par Hadoken93

Bonjour et merci pour votre réponse.

Ce n'est pas une livraison, c'est un retrait surplace suite à achat en ligne.

Non ce n'est pas une histoire de stock car l'écart est gros.

La question c'est : au niveau de la loi, est-ce que je suis dans l'obligation de faire la démarche pour informer l'enseigne ? ou puis-je me contenter d'attendre qu'ils me contactent et garder l'objet s'ils ne me contactent jamais ?

Merci par avance